## N°4

### **CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

# Procès-verbal de la séance du 15 mai 2017

Le lundi 15 mai 2017 à 18 heures, les membres du Conseil du 5° arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle Paul Pierrotet sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Mme la Maire du 5° arrondissement le mardi 9 mai 2017 conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Une convocation complémentaire a été adressée le 12 mai 2017.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour ont été faites aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 5<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 14 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

M. AUDOUIN Mme BERTHOUT M. CASANOVA
Mme COHEN-SOLAL Mme GABADOU Mme HAUTVAL
M. ISARE Mme KALOUSTIAN Mme LAINGUI
Mme LEMARDELEY M. SOPPELSA

M. BAETCHE, Mme STOPPA-LYONNET et M. TIBERI arrivent lors de la mise en discussion du point 3 de l'ordre du jour, ils n'ont donc pas voté pour les 2 premiers points.

M. TIBERI quitte la séance lors de la mise en discussion du point 6, il a donné pouvoir à Mme LAINGUI.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5° arrondissement, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 h 06 sur l'ordre du jour prévu par la convocation à laquelle étaient jointes des notes de synthèse en application de l'article L.2121-12 du C.G.C.T.

#### I. ORDRE DU JOUR DÉFINITIF.

- 1. Désignation du secrétaire de séance.
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril 2017.
- 3. Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 5e arrondissement pour l'année 2017.
- 4. Adoption de la procédure d'urgence.

- 5. Vœu déposé par le Conseil du 5° arrondissement, relatif à l'amélioration des bouches de lavage à Paris et dans le 5°.
- 6. Vœu déposé par le Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement, relatif à la mise en place de la réforme des maisons des associations à Paris et dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.
- 7. Vœu déposé par le Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement, relatif à l'attribution du local associatif situé 12, rue Mirbel (5<sup>e</sup>).

#### II. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Mme Florence BERTHOUT, Maire du 5° arrondissement, propose que M. Jacques SOPPELSA, Adjoint à la Maire du 5° arrondissement, soit désigné secrétaire de séance.

M. Jacques SOPPELSA est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### III. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2017.

Mme Florence BERTHOUT soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 24 avril 2017 et demande si celui-ci appelle des remarques particulières de la part des membres du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 24 avril 2017 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

# IV. ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 5° ARRONDISSEMENT POUR L'ANNÉE 2017.

Mme Florence BERTHOUT cède ensuite la parole à M. Pierre CASANOVA, Premier Adjoint à la Maire du 5e arrondissement, afin qu'il présente le budget supplémentaire de l'Etat spécial pour l'année 2017.

M. Pierre CASANOVA rappelle que les 9, 10 et 11 mai derniers, le Conseil de Paris a approuvé les montants totaux des dotations attribuées à l'Etat spécial du 5° à l'occasion du budget supplémentaire 2017. Ces montants s'élevaient à plus de 468.000 euros pour la dotation d'animation locale, à plus de 5.440.000 euros pour la dotation de gestion locale, et à 293.982,42 euros pour la dotation d'investissement. Il précise que ces montants viennent remplacer les montants identifiés par le Conseil d'arrondissement du 5° à l'occasion de l'adoption du Budget primitif 2017.

L'origine de ces correctifs vient du fait que sont pris en compte, premièrement, le solde d'exécution de 2016 de l'Etat spécial du 5e, qui est reporté et, deuxièmement, les mouvements retenus par la Commission qui s'est réunie le 19 avril 2017, lors de laquelle Madame la Maire, qui était représentée, a obtenu gain de cause.

S'agissant de la dotation d'investissement, le budget supplémentaire s'élève à 125.979,42 euros, qui correspondent au report 2016. La décomposition de cette somme se fait en deux postes : le premier poste, le plus petit des deux, est la dotation forfaitaire, et le deuxième poste, pour plus de 99.000 euros concerne les conseils de quartier et correspond aux crédits non consommés depuis 2014. Ainsi, le montant total de dotation d'investissement pour 2017 est de 293.982,42 euros.

S'agissant de la dotation d'animation locale, le budget supplémentaire s'élève à 75.994,59 euros, somme qui se décompose en 69.528 euros pour le paiement des factures de 2016 qui n'avaient pas été reçues avant la clôture

budgétaire et 6.466,59 euros, pour des reliquats ou des reports libres d'emploi. Ainsi, le montant total de la dotation d'animation locale en crédits ouverts s'élève à 468.522,59 euros.

Enfin, M. Pierre CASANOVA informe que, concernant la dotation de gestion locale, les crédits à reporter de l'exercice 2016 s'élèvent à 154.000 euros et sont suffisants, cette année, pour couvrir les dépenses engagées en 2016 dont les factures ne sont pas encore parvenues à la Mairie et d'autre part, pour faire face à l'exécution des dépenses engagées.

M. Pierre CASANOVA indique que cela a abouti à ce que Madame la Maire ait uniquement sollicité, lors de la réunion du 18 avril dernier à l'Hôtel de Ville, dite Commission L 2511-45, le transfert du budget primitif vers la Direction des espaces verts de 15.476 euros pour l'achat de petits matériels au magasin central des végétaux auprès du centre agricole de la Ville de Paris. M. Pierre CASANOVA en conclut que la comptabilité et les finances publiques peuvent rejoindre l'environnement et l'embellissement et que l'utile et l'agréable ne sont ainsi pas opposés. Il ajoute que le nouveau montant de la dotation de gestion locale s'élève donc au total à 5.440.000 euros.

M. Pierre CASANOVA fait ainsi remarquer que, dans son ensemble, le budget supplémentaire pour 2017 s'élève à 350.984 euros et les crédits ouverts à 6.202.958,56 euros.

Telles étaient, précise M. Pierre CASANOVA, les quelques informations qu'il souhaitait communiquer au Conseil d'arrondissement à propos du projet d'adoption du budget supplémentaire de l'Etat spécial du 5e arrondissement pour l'année 2017 qu'il demande aux membres du Conseil, s'ils le veulent bien, d'approuver par leur vote.

Mme Florence BERTHOUT le remercie et fait remarquer que ce point est très clair, et aussi technique que politique. Elle s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions à ce sujet et donne la parole à M. Laurent AUDOUIN.

M. Laurent AUDOUIN, Conseiller du 5e arrondissement, est d'avis qu'au contraire, ce point est uniquement technique et pas du tout politique, ce qu'il trouve terrible. De fait, le Conseil d'arrondissement vote une « bouillie de chiffres », parmi lesquels il est impossible de définir la moindre priorité, ni la manière dont l'argent est dépensé. Il en conclut que les membres du Conseil d'arrondissement ne savent rien, ce qu'il trouve dommage. Personne n'est responsable de cet état de fait, si ce n'est une comptabilité publique qui est peut-être un peu datée. Il regrette qu'il ne soit pas possible d'avoir un débat un peu plus politique sur la réalité des grands équilibres des dépenses, quitte à ce qu'il s'agisse simplement d'une information. Les élus vont voter ce budget supplémentaire, de manière très républicaine, mais cela ne fait aucun sens, selon M. Laurent AUDOUIN.

Mme Florence BERTHOUT est d'avis que cela fait tout de même un peu sens. Elle s'enquiert d'autres demandes de prise de parole et cède la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, Conseillère du 5° arrondissement, demande s'il serait possible de travailler un peu en amont, dans une sorte de concertation, afin de savoir comment les priorités de l'arrondissement apparaissent ensuite dans ce document qui, il est vrai, lui semble un peu absconses.

Mme Florence BERTHOUT entend cette demande et ajoute qu'il faudra, de toute manière, produire un compte rendu sur les projets financés. Elle propose ensuite de procéder au vote.

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### V. ADOPTION DE LA PROCÉDURE D'URGENCE.

Mme Florence BERTHOUT souhaite, en procédure d'urgence dans la mesure où il est difficile de faire autrement, proposer au Conseil de statuer sur trois vœux, peut-être d'inégale importance et dont il s'agira de voir s'ils seront portés ou non au Conseil de Paris.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### VI. VOEU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5° ARRONDISSEMENT, RELATIF À LA MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DES MAISONS DES ASSOCIATIONS À PARIS ET DANS LE 5° ARRONDISSEMENT.

Mme Florence BERTHOUT rappelle que les Maisons des associations des 5° et 6° arrondissements vont fusionner, comme cela a été acté. Elle cède ensuite la parole à M. Benjamin ISARE, Adjoint à la Maire du 5° arrondissement, pour la présentation de ce vœu.

M. Benjamin ISARE rappelle que la Maire de Paris et son adjointe en charge des associations, Mme Véronique VERON, ont souhaité faire fusionner les Maisons des associations des arrondissements de petite taille, c'est-à-dire les arrondissements du centre. Ainsi, la Maison des associations du 1er fusionnera avec la Maison des associations du 2e, celle du 3e avec celle du 4e, celle du 5e avec celle du 6e et celle du 7e avec celle du 8e. L'idée est de mieux gérer les problématiques d'effectifs et de rationnaliser un peu les moyens.

Dans un premier temps, il explique que la question a été de savoir dans quels arrondissements seraient maintenues les Maisons des associations. L'argument, qui a été avancé et qui a permis de statuer un peu sur les Maisons des associations qui allaient être pérennisées, a été une question financière consistant à déterminer dans quels arrondissements les Maisons des associations étaient propriété de la Ville. Or le 5° arrondissement avait la chance que la Maison des associations du 5° soit un bâtiment propriété de la Ville, contrairement à la Maison des associations du 6° qui était un local en location. Dans un premier temps, la Mairie du 5° a donc eu le plaisir d'apprendre que la Maison des associations du 5° resterait dans l'arrondissement et, lors de différentes réunions, Madame la Maire et lui-même avaient eu confirmation que rien ne bougerait et que la Maison des associations du 5° garderait ses effectifs actuels.

Il rappelle que la Maison des associations du 5° a connu une situation assez instable en début de mandature, en raison du départ, trois mois après les élections municipales, de sa Directrice, Mme Faïza ZAOUI pour convenances personnelles, pendant une année. Au bout d'un an, le Bureau de la vie associative a proposé à la Mairie une candidature qui a été celle de la Directrice actuelle, Mme Anna BUDZYNSKA qui, au départ, a été installée come Directrice de la Maison des associations sous des formes de contrats particulièrement précaires, de trois mois, puis de six mois.

Néanmoins, M. Benjamin ISARE fait remarquer que de nombreuses actions ont été menées.

Or aujourd'hui, au regard des Maisons des associations qui disparaissent, la difficulté est qu'il s'installe un jeu de chaises musicales pour les Directeurs et Directrices qui se retrouvent sans Maison des associations dans leur arrondissement. Avec les départs en retraite et les choix de carrière des différents agents, il se trouve qu'il reste autant de Directeurs que de Maisons des associations qui perdurent dans Paris.

A ce titre, l'argument avancé par l'adjointe à la Maire de Paris a été de dire que ce serait le souhait des agents qui primerait pour pouvoir redistribuer et effectuer ce jeu de chaises musicales de la manière la plus harmonieuse et pour avoir un cadre.

M. Benjamin ISARE annonce ensuite avoir appris, au détour d'une conversation, que la Directrice de la Maison des associations du 5° ne se verrait pas proposer la Direction de la Maison des associations 5° et 6° fusionnée, au prétexte que la Directrice de la Maison des associations du 6° souhaitait venir dans le 5°. Il précise avoir mené son enquête au sein des différentes arrondissements de Paris, pour finalement s'apercevoir que la Directrice de la Maison des associations du 6°, qui est une fonctionnaire titulaire de la Ville de Paris, ne s'est vu proposer que la Direction de la Maison des associations du 5°, alors même que les Directions des Maisons des associations des 16°, 9° et 5° sont à pourvoir. Renseignement pris, il indique que la Directrice de la Maison des associations du 6° est tout à fait partante pour prendre la Direction d'une autre Maison des associations, étant donné que la Directrice de la Maison des associations du 5° a mené un important travail depuis plus d'un an et demi sur le développement et la mise en place d'actions à destination du milieu associatif. Elle est tout à fait d'accord pour prendre la Direction de la Maison des associations du 9°, par exemple.

Or, qu'il s'agisse des demandes des élus locaux ou des agents, M. Benjamin ISARE et Madame la Maire ont reçu une fin de non-recevoir de la part du cabinet de Mme Véronique VERON.

M. Benjamin ISARE soumet donc au Conseil le vœu suivant :

« Considérant la réforme des Maisons des associations imposée par la Maire de Paris lors du Conseil de Paris des 27, 28 et 29 mars 2017.

Considérant que cette réforme va générer une différence de statut entre les futures Maisons des associations fusionnées et les autres, rompant ainsi le principe d''égalité de traitement des arrondissements.

Considérant que cette réforme est contraire au principe de décentralisation auquel les Parisiennes et les Parisiens sont pourtant très attachés et dont la Maire de Paris a rappelé dans son discours en présence du Président de la République son attachement,

Considérant la désorganisation que vont générer les fusions des Maisons des associations des arrondissements du centre de Paris.

Considérant que la Ville n'a pas su, par ailleurs, prendre en compte les propositions et les remarques des Directrices et Directeurs des Maisons des associations dans le cadre de la concertation biaisée qu'elle a tentée d'orchestrer.

Considérant dorénavant que la mise en place précipitée de cette réforme ne prend nullement en compte les situations professionnelles et personnelles des agents,

Sur la proposition de Mme Florence BERTHOUT, le Conseil du 5° arrondissement émet le vœu que la Maire de Paris, dans un premier temps, revienne sur sa réforme de fusion au niveau du cadre juridique et deuxièmement, reprenne les discussions avec les agents des Maisons des associations pour réellement prendre en compte leurs légitimes aspirations. »

M. Benjamin ISARE ajoute avoir appris que la personne qui est en contrat aidé à la Maison des associations du 5° et qui reçoit et accueille de manière très professionnelle les associations, ne verra pas non plus son contrat renouvelé. Ainsi, le 5° conservera sa Maison des associations mais celle-ci est actuellement totalement vidée de la richesse qui la constitue, c'est-à-dire des personnels qui y travaillent, qu'il s'agisse de sa Directrice ou des agents qui y effectuent un travail formidable.

M. Benjamin ISARE ajoute que l'idée de ce vœu est donc que l'on essaie d'être un peu plus à l'écoute des agents.

Mme Florence BERTHOUT s'enquiert de demandes de prise de parole et cède la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Adjointe à la Maire de Paris et Conseillère du 5° arrondissement.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY souligne le fait que le même vœu a déjà été présenté au Conseil de Paris des 9 et 10 mai derniers, séance à laquelle Madame la Maire n'était pas présente. Les membres du groupe « Les Républicains » Jean-Pierre LE COQ, Delphine BURKLI et Philippe GOUJON étaient également absents et Jean-François LEGARET à qui l'on proposait de présenter ce vœu a refusé de le faire. Ainsi, si Mme Marie-Christine LEMARDELEY veut bien que l'on représente toujours les mêmes vœux, elle rappelle cependant que la dernière fois, dix minutes ont été perdues avant de savoir qui présenterait ce vœu. Elle ajoute que cela est purement factuel.

Mme Florence BERTHOUT reconnaît que Mme Marie-Christine LEMARDELEY n'a pas tort sur le fait que cela est purement factuel. Elle précise cependant faire des heures de présence tout à fait considérables au Conseil de Paris.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY fait remarquer que ce n'était pas le cas la semaine dernière.

Mme Florence BERTHOUT en convient, de même qu'elle pourrait renvoyer le compliment à Mme Marie-Christine LEMARDELEY, dans l'idée de faire « la course à l'échalote » pour voir qui est le plus présent. Elle explique que la semaine dernière, pour un certain nombre de raisons tenant lieu à des engagements pris dans l'arrondissement, il n'a pas été possible de défendre tous les vœux. Effectivement, celui-ci n'a pas été défendu et ce n'est pas la première fois qu'un vœu n'est pas présenté le jour prévu. Toutefois, Mme Florence BERTHOUT ne pense pas que Mme Marie-Christine LEMARDELEY ait passé sa journée à attendre ce vœu, de même qu'elle ne pense pas que celle-ci ait perdu son temps, dans la mesure où ce vœu n'a pas été défendu.

Au-delà de cet aspect, il s'agit d'un vœu important et Mme Florence BERTHOUT souhaite connaître la position des élus, dont celle de Mme Marie-Christine LEMARDELEY, sur le fond du vœu. Soit ils sont d'accord, soit ils ne le sont pas.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY répond ne pas être d'accord sur la formulation du vœu, qui parle de « concertation biaisée » et de « mise en place précipitée », puisqu'en se renseignant un peu, il apparaît que de nombreuses réunions ont eu lieu, au moins depuis le mois de septembre 2016 lors desquelles les personnels ont été consultés. Si elle ne rentre pas dans les détails, dans la mesure où Madame la Maire connaît mieux le dossier qu'elle, elle ne pense cependant pas qu'il soit possible de parler de « mise en place précipitée ».

M. Benjamin ISARE explique avoir assisté à toutes les réunions organisées sur la réforme des Maisons des associations et avoir discuté avec le cabinet de Mme Pauline VERON et avec Mme Pauline VERON elle-même, qui s'était engagée à ce qu'au niveau de la Maison des associations du 5°, étant donné l'attachement de la Mairie à sa Maison des associations et le travail remarquable effectué au sein de celle-ci, rien ne changerait. Or maintenant, une décision est prise, soi-disant après consultation des personnels.

Après s'être un peu renseigné auprès des différentes Maison des associations de Paris, M. Benjamin ISARE explique qu'il n'a pas été indiqué aux agents que tel poste était vacant dans telle Maison des associations afin qu'ils puissent se positionner et que la Ville puisse ensuite arbitrer en fonction du caractère prioritaire du statut de l'agent, à savoir qu'un fonctionnaire titulaire est prioritaire par rapport à un vacataire. M. Benjamin ISARE constate que cela ne s'est pas passé de la sorte et que l'on place donc les gens où l'on veut, en déshabillant telle ou telle Maison des associations au gré des envies. Voilà, selon lui, ce qu'il se passe en ce moment à la Maison des associations du 5°, que l'on est en train de vider complètement. Il rappelle que cette structure est partie de rien il y a trois ans et que si cette tendance se confirme, elle repartira de zéro au mois de septembre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY fait remarquer que la Maison des associations du 5° existait déjà auparavant et n'est pas née il y a trois ans.

M. Benjamin ISARE répond qu'elle n'existait pas avec le personnel actuel et que c'est grâce à la qualité des agents qui y travaillent qu'une Maison des associations fonctionne ou non. Or si des agents sont compétents et souhaitent rester en place mais qu'on leur impose d'aller travailler ailleurs, il n'est pas possible de dire que la réforme est faite en suivant l'avis des agents. Elle est faite, au contraire, en sens inverse.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Florence LAINGUI, Conseillère du 5e arrondissement.

Mme Florence LAINGUI n'est pas d'avis, pour avoir été élue durant la précédente mandature, que la personne qui s'occupait auparavant de la Maison des associations se serait fait remarquer par son incompétence : elle ne comprend pas pourquoi il est dit du mal de cette personne qui était très présente et très active, notamment lors de la journée des associations et dans le cadre d'autres activités.

D'aucuns font remarquer à Mme Florence LAINGUI que ce n'est pas ce qu'a dit M. Benjamin ISARE.

Mme Florence LAINGUI répond avoir pourtant entendu M. Benjamin ISARE dire que cette Maison des associations était partie de zéro au début de la mandature, il y a trois ans.

M. Benjamin ISARE répond que la précédente personne avait quitté ses fonctions, d'où l'obligation de repartir de zéro.

Mme Florence LAINGUI fait remarquer qu'il arrive bien souvent, dans ce genre de cas, qu'il faille repartir de zéro, dans la mesure où ces contrats ne sont pas *ad vitam aeternam*. Selon elle, les personnes qui occupent ces postes peuvent tout à fait changer, ce qui engendre la mise en place d'une nouvelle personne, avec de nouvelles idées et une nouvelle équipe. Elle fait remarquer que des expériences de ce type ont déjà été menées.

M. Benjamin ISARE rappelle que personne n'a été désigné pour la remplacer.

Mme Florence LAINGUI pense qu'une nouvelle personne va être nommée.

M. Benjamin ISARE précise qu'il parlait de ce qu'il s'est passé en début de mandature.

Mme Florence LAINGUI indique qu'elle comprend que ce vœu contient deux éléments. D'un côté, est mise en avant la volonté que l'on souhaite conserver une Maison des associations par arrondissement, ce qui peut tout à fait se défendre et dans la mesure où M. Benjamin ISARE est en charge de ce dossier, elle précise lui faire tout à fait confiance. D'un autre côté, le vœu contient des revendications « salariales », puisque M. Benjamin ISARE est en train de défendre la masse salariale de la Maison des associations du 5° en disant qu'il veut garder ces salariés-là. De plus, M. Benjamin ISARE a cité l'exemple d'une personne dont le contrat ne va pas être renouvelé, car il s'agit d'un contrat à durée déterminée. Or un contrat à durée déterminée ne débouche pas systématiquement sur un contrat à durée indéterminée, quelles que soient les qualités de la personne. Cela se voit notamment dans les conseils d'administration des lycées. Il s'y trouve des personnes très valables, dont les contrats ne sont pas renouvelés parce que certains types de contrats à durée déterminée servent, en fait, de « tremplins » aux gens pour leur donner une expérience, afin qu'ils trouvent ensuite du travail. Ces contrats à durée déterminée sont des « tremplins », qui redonnent confiance aux gens dans leur capacité de travail.

Mme Florence LAINGUI insiste malgré tout sur le fait que deux éléments ont été mélangés dans ce vœu qui évoque d'une part, la défense de la Maison des associations et d'autre part, la défense des personnels. Or elle est d'avis qu'il s'agit de deux sujets complètement différents.

Mme Florence BERTHOUT souhaite dire quelques mots, avant de laisser M. Benjamin ISARE apporter une réponse plus longue.

Tout d'abord, elle fait remarquer que les deux sujets « personnels » et « Maison des associations » sont aujourd'hui liés. Ils sont liés, de fait, dans la mesure où qui dit réduction du nombre dit, par définition, nécessité de recentraliser et de rationaliser les moyens, hélas humains, qui sont affectés à ces Maisons des associations. C'est d'ailleurs ainsi que la Haute administration le voit et l'entend. En réduisant de moitié le nombre des Maisons des associations, la Ville de Paris va devoir réorienter le personnel.

Par ailleurs, Mme Florence BERTHOUT rappelle qu'en 2014, lorsqu'elle a été élue Maire, cela faisait un an que la personne qui dirigeait cette maison n'était pas présente. Cette personne était peut-être très bien et en aucun cas, Mme Florence BERTHOUT ne se permettrait de donner un avis sur elle, mais elle fait simplement remarquer que pendant deux ans, cette personne n'a pas été présente. Elle a renouvelé un congé pour convenances personnelles et le 5° s'est retrouvé sans responsable de la Maison des associations de l'arrondissement avec en plus une obligation liée au Code du travail, disant que lorsqu'une personne est affectée sur un poste et qu'elle part en congé parental ou en congé pour convenance personnelle, il n'est pas possible de la remplacer. Elle rappelle que de nombreux messages ont été adressés à cette personne afin de savoir si elle souhaitait revenir ou non : les services de la Mairie ont eu beaucoup de mal à savoir si elle reviendrait. Mme Florence BERTHOUT rappelle que cette situation a donc été très compliquée pendant deux ans.

Puis, la Ville de Paris a trouvé une candidature, dont Mme Florence BERTHOUT souligne l'excellence, ce qu'elle dit d'autant plus qu'elle-même n'y est pour rien. Il a été proposé à cette personne un contrat à durée déterminée et l'une des raisons majeures pour lesquelles ce fut le cas est que le poste était bloqué par une personne qui pouvait encore revenir à tout moment pour l'occuper à nouveau. Mme Florence BERTHOUT rappelle qu'au terme d'importantes tergiversations, cette personne a fait savoir qu'elle ne reviendrait pas, finalement, pour occuper ce poste. Il n'en demeure pas moins que la personne qui avait nommée, en attendant cette réponse, l'avait été sur la base d'un contrat à durée déterminée.

Mme Florence BERTHOUT ajoute qu'elle constate, contrairement à ce que dit la Ville, que comme beaucoup d'autres administrations, la Ville a de plus en plus tendance à faire des contrats à durée déterminée et non plus à durée indéterminée comme il s'en crée encore dans certaines administrations ou au sein de grandes entreprises publiques. Il s'agit d'une réalité, sur laquelle Mme Florence BERTHOUT précise ne pas porter de jugement.

Mme Florence BERTHOUT souhaite donc simplement faire remarquer la manière dont s'est passé le pilotage de cette Maison des associations depuis quatre ans. Cela a été très compliqué.

En outre, sans aller sur un terrain personnel, Mme Florence BERTHOUT ajoute que l'adjoint du responsable de la Maison des associations ne souhaitait pas prendre en charge, comme cela lui a été proposé, le pilotage de celle-ci, ce qui fait que cette Maison des associations a été objectivement très malmenée en termes de pilotage, en raison de ce qu'elle vient d'expliquer.

Or dans la mesure où la Directrice actuelle est apparemment très appréciée des présidents d'associations, le 5e souhaite naturellement, afin de ne pas désorienter le pilotage de cette Maison des associations, garder cette personne, d'autant que les Maisons des associations des 5e et 6e vont fusionner.

À propos de concertation, Mme Florence BERTHOUT fait remarquer que personne n'a entendu la demande qui a été faite par la Mairie d'arrondissement, ni celle de la personne qui est en poste. Mme Florence BERTHOUT ne demande rien d'autres que soient entendues ces deux demandes, sachant, et elle précise bien mettre toutes les précautions d'usage pour dire cela, que la personne qui pilote la Maison des associations du 6° ne souhaite pas forcément venir dans le 5°.

Ainsi, Mme Florence BERTHOUT constate là un bel exemple de ce qu'est « l'art de compliquer les choses ». Elle prend acte de la réforme. Certains éléments, dans cette réforme, ne lui conviennent pas mais il s'agit d'un autre sujet. Peut-être Mme Florence LAINGUI a-t-elle raison sur le fait qu'il faille faire deux vœux pour dissocier les deux sujets et il est peut-être possible de les transformer mais Mme Florence BERTHOUT estime qu'il existe un sujet majeur qui est celui du pilotage. En effet, sur toutes les questions d'animation de la vie locale, Mme Florence BERTHOUT estime que l'animation dépend de la personnalité et pas uniquement d'une somme de diplômes. Des gens formidables ne sont pas nécessairement faits pour faire de l'animation, ou encore pour faire de l'animation en tel ou tel endroit, dans la mesure où il s'agit également d'un phénomène d'équation personnelle.

Aux yeux de Mme Florence BERTHOUT, il s'agit d'une perte de temps et d'argent que de ne pas entendre ce point de vue, qui est un point de vue audible.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY entend bien les propos de Mme le Maire. Aussi ne comprend-elle pas pourquoi le vœu demande à ce que la Maire de Paris revienne sur sa réforme de fusion des Maisons des associations du centre de Paris, alors même que Mme la Maire vient de dire qu'elle prenait acte de la réforme, ce qui est l'inverse.

Mme Florence BERTHOUT donne la parole à M. Laurent AUDOUIN, Conseiller du 5e arrondissement.

M. Laurent AUDOUIN trouve que, bien que M. ISARE lui dise en aparté que le vœu a été écrit de manière très soft, les « attendus » sont néanmoins fermes, pour ne pas dire brutaux. Il a sincèrement l'impression que ce vœu a été écrit pour qu'il ne puisse pas être voté consensuellement. Il s'agit d'une dénonciation « au canon » de la politique de la Ville et les « considérants » sont terribles, sans avoir, de plus, une réelle pertinence.

Par ailleurs, M. Laurent AUDOUIN note que la majorité municipale attire l'attention du Conseil sur une question de personne, d'une personne qui a des souhaits dans le cadre de son exercice professionnel. A ce sujet, il ne voit aucun problème à essayer d'intervenir pour démêler cette situation. Selon lui, il y a là une part de malentendu, ou de blocage un peu « politique » qui n'a pas nécessairement lieu d'être. Il a donc bon espoir qu'il soit possible d'arranger cette situation par le dialogue et par la concertation.

Aussi, si un vœu doit être présenté, il propose de l'arranger comme suit : « considérant l'excellent travail réalisé jusqu'à présent par la Directrice et par le personnel de la Maison des associations, le Conseil demande que soient reprises les discussions avec les agents sur les affectations ».

En revanche, M. Laurent AUDOUIN ne se dit pas d'accord pour présenter un vœu politique ayant pour objet de démonter une réforme montée il y a six mois.

Mme Florence BERTHOUT annonce qu'elle retient la suggestion de M. Laurent AUDOUIN. Elle indique que la majorité conserve le vœu initial par devers elle pour le Conseil de Paris.

Mme Florence BERTHOUT répond à Mme Marie-Christine LEMARDELEY que c'est une question de démocratie. Elle aurait du mal à dire qu'elle trouve que cette réforme est bien et, bien que cela ne soit pas le sujet en l'occurrence, Mme Florence BERTHOUT pense qu'il s'agit d'un vrai sujet par ailleurs. En effet, selon elle, il n'est pas possible, à la suite de la proposition de M. Bertrand DELANOE de créer des Maisons des associations au vu de leur caractère « formidable », de se voir expliquer l'inverse quelques années après, c'est-à-dire que finalement, l'on en n'a pas besoin et qu'elles ne sont pas si utiles que cela.

M. Laurent AUDOUIN ne peut pas laisser Mme la Maire dire cela. Certes, et il précise sans ambiguïté aucune qu'il le déplore, cette réforme a pour conséquence de fermer quatre Maisons des associations ou plutôt de les fusionner et donc d'avoir une répartition spatiale un peu moins dense, mais elle a aussi vocation à développer les activités conduites au sein des Maisons des associations, d'élargir leurs fonctions, d'élargir leurs amplitudes horaires et d'élargir ce qu'il peut s'y passer. Par ailleurs, contrairement à la suppression d'emplois qu'évoque la majorité municipale, ces fusions vont s'accompagner du recrutement de dix agents sur l'intégralité du périmètre parisien pour permettre que ces missions soient assurées.

S'il est possible d'être critique et M. Laurent AUDOUIN convient que la question de la ventilation des Maisons des associations par arrondissements s'entend complètement, il est tout de même d'avis que cette réforme n'est en aucun cas un désaveu des Maisons des associations et qu'elle vise au contraire à développer les missions de ces lieux, qui sont chers à tous.

Mme Florence BERTHOUT pense qu'il ne sera pas possible de tomber d'accord, puisque la réalité est que va être développée la permanence pour l'ouverture, mais pas forcément pour l'animation. Elle demande si le Conseil souhaite que soit réécrit le vœu dans le sens proposé par M. Laurent AUDOUIN. Elle cède la parole à M. Alexandre BAETCHE, Conseiller du 5° arrondissement.

M. Alexandre BAETCHE souhaite intervenir sur le fond de l'affaire. Selon lui, dans une affaire de ce genre, il s'agit de réaliser des économies d'échelle, moyennant quoi des gens disparaissent. Il trouve d'ailleurs amusant, bien que cela ne soit pas amusant pour les gens, de constater que la Ville de Paris préfère les CDD. Par ailleurs, le personnel est mis de côté et il en est de même des mairies d'arrondissement. Il se demande donc qui décide d'agir ainsi, et s'il y aurait réellement des économies d'échelle à réaliser, dans la mesure où ce nouveau fonctionnement serait moins onéreux. M. Alexandre BAETCHE se demande notamment si un audit a eu lieu. Si tel n'est pas le cas, il demande qu'un audit soit réalisé, qui démontre premièrement que la fusion de ces Maisons des associations engendrerait de telles économies d'échelle que cela s'avère nécessaire par rapport au budget de la Ville et au budget affecté à ce sujet et deuxièmement que ces fusions devenues nécessaires, comme cela aura été démontré par l'audit, permettent néanmoins de continuer à assurer un service équivalent pour les habitants. En effet, il faut que les habitants bénéficient d'un service équivalent.

M. Alexandre BAETCHE demande donc qu'un audit lui démontre que ces fusions sont nécessaires, à la suite de quoi il ne pourra que s'incliner si des documents le prouvent, au lieu de se limiter à ces considérations disant que l'on fusionne au motif que cela est mieux ainsi et que l'on renvoie telle et telle personne parce qu'il le faut.

Selon M. Alexandre BAETCHE, il n'y aura aucun problème si on lui présente les résultats d'un audit réalisé par des gens compétents et indépendants.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Dominique STOPPA-LYONNET, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET se dit assez d'accord sur le fait qu'il faille dissocier le vœu, voire mettre de côté la première demande, dans la mesure où il semble étrange de demander de revenir sur la fusion puis de se situer dans le cadre de la fusion en demandant de reconsidérer les personnels. Par ailleurs, elle s'interroge sur la faisabilité de la fusion entre la Maison des associations du 5° et celle du 6°, notamment en termes de surface. Elle se demande si l'actuelle Maison des associations du 5° est suffisamment grande.

Mme Florence BERTHOUT ne dit pas que la question de la surface ne constitue pas un sujet, mais à partir du moment où cela est acté, l'idée est d'augmenter l'amplitude et, en tant que Maire, elle va sans doute devoir mettre à disposition un espace pour le futur responsable. Tel est ce qui va lui être demandé, selon toute vraisemblance.

Mme Florence BERTHOUT propose ensuite qu'alors que le Conseil va discuter du vœu suivant, M. Benjamin ISARE se consacre à une réécriture du présent vœu, qu'il lui soumettra ensuite.

Après l'examen du vœu VII:

- M. Benjamin ISARE donne lecture du vœu remanié suivant :
- « Considérant la réforme des Maisons des associations votée par le Conseil de Paris des 27, 28 et 29 mars 2017.

Considérant les changements d'affectations que vont générer les fusions des Maisons des associations dans les arrondissements du centre de Paris, en vertu de la réforme adoptée les 27, 28 et 29 mars 2017 en Conseil de Paris.

Considérant que la Ville n'a pas pris, par ailleurs, en compte les propositions et les remarques des Directrices et Directeurs de MDA dans le cadre de la concertation qu'elle a tenté de mener,

Considérant enfin et dorénavant que la mise en place de cette réforme ne prend pas suffisamment en compte les situations professionnelles et personnelles des agents,

Sur la proposition de Mme Florence BERTHOUT, le Conseil du 5° arrondissement émet le vœu que la Maire de Paris reprenne les discussions avec les agents des Maisons des associations pour réellement prendre en compte leurs légitimes aspirations en termes d'affectations géographiques. »

Mme Florence BERTHOUT soumet la délibération au vote du Conseil.

La délibération est adoptée l'unanimité des suffrages exprimés, moins 2 abstentions (Mme LAINGUI et le pouvoir de M. TIBERI).

# VII. VOEU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5° ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'AMÉLIORATION DES BOUCHES DE LAVAGE À PARIS ET DANS LE 5°.

Mme Florence BERTHOUT indique que le sujet de ce vœu paraît anecdotique, mais qu'il explique la raison pour laquelle il se trouve des poches plastiques, partout, dans les rues de Paris. Elle cède la parole à Hélène HAUTVAL, Adjointe à la Maire du 5° arrondissement.

Mme Hélène HAUTVAL indique que la propreté est un sujet de préoccupation majeur des Parisiennes et des Parisiens et qu'il apparaît qu'elle n'est pas vraiment à la hauteur de ce qu'il serait possible d'espérer. La propreté est également un enjeu économique et touristique, puisque l'image de Paris à l'international n'est pas très reluisante à ce niveau-là. Force est de constater que, par rapport aux capitales ou aux grandes villes des pays développés, Paris est à la traîne dans ce domaine.

Mme Hélène HAUTVAL en conclut que des pistes d'amélioration sont à trouver et en vient donc aux explications techniques de ce vœu, qui constituent une piste d'amélioration.

Elle explique que pour nettoyer les caniveaux, les balayeurs utilisent de l'eau non potable provenant de la Seine, qui provient de bouches spécifiques d'arrosage que sont les petites bouches carrées se trouvant au bord des trottoirs. L'eau coule dans le caniveau et cela leur permet de balayer plus aisément tout ce qui traîne et en particulier les mégots et autres déchets. Or un premier problème technique se pose. Ces bouches d'arrosage sont directement positionnées au droit des avaloirs des caniveaux et de ce fait lorsque l'on ouvre une bouche d'arrosage, l'eau va directement dans les égouts. Mme Hélène HAUTVAL explique que les balayeurs sont donc obligés d'obstruer cet avaloir, jadis à l'aide de bouts de moquette et à présent, puisque tout le monde met du parquet chez soi, avec des sacs plastiques verts qui ne sont pas, malheureusement, retirés par la suite. Cela pose un premier problème technique.

Le vœu demande donc à ce qu'un dispositif soit imaginé pour permettre d'orienter l'eau qui provient des bouches d'arrosage, de manière à ce qu'elle ne coule pas directement dans les égouts et qu'ainsi, il n'existe plus cette impression de malpropreté entraînée par la présence de ces sacs plastique.

Mme Hélène HAUTVAL indique ensuite que le deuxième souci est que de nombreuses bouches d'arrosage ne peuvent pas être utilisées en raison de l'état de vétusté du réseau d'eau non potable, qui n'a pas été entretenu. En conséquence, elle indique que plus de la moitié des rues ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif. Selon elle, il faut donc se poser la question de savoir si l'on maintient cette méthode de nettoiement des caniveaux et des rues ou s'il faut envisager quelque chose d'autre.

En conséquence, sur la proposition de Mme Florence BERTHOUT, le Conseil du 5e arrondissement émet le vœu que la Maire de Paris demande à Eau de Paris un audit sur l'état du réseau d'eau non potable et fasse chiffrer la réalisation des travaux rendus nécessaires et d'autre part, fasse étudier la mise en place de dispositifs amovibles d'orientation de l'eau non potable à la sortie des bouches d'arrosage qui en auraient besoin.

Mme Hélène HAUTVAL ajoute qu'elle est à la disposition des membres du Conseil, pour toute question.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Marie-Christine LEMARDELEY

Mme Marie-Christine LEMARDELEY remercie Mme Hélène HAUTVAL pour cet exposé très clair, qui permet de comprendre très bien de quoi il s'agit. En revanche, elle ne comprend pas l'existence de ce vœu. Dans la mesure où Mme Florence BERTHOUT préside une MIE dédiée à la propreté, elle estime que le Conseil d'arrondissement n'a pas à avoir chaque mois un vœu sur la propreté. Mme Marie-Christine LEMARDELEY invite Mme Florence BERTHOUT à porter cette proposition à la MIE qu'elle préside, afin que cela soit une préconisation de la MIE. Elle ne voit pas l'intérêt de présenter un tel vœu au Conseil d'arrondissement.

Mme Florence BERTHOUT répond que M. Mao PENINOU, Adjoint à la Maire de paris, chargé de la propreté, de l'assainissement, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, continue à auditionner des personnes sur la propreté. Il fera vraisemblablement une communication à ce sujet au mois de juin ou au mois de juillet. Elle rappelle qu'il n'a pas arrêté d'auditionner au prétexte qu'il existait une MIE, ce qui est encore plus embêtant. Elle précise que M. Mao PENINOU auditionne régulièrement depuis le début de l'année, alors qu'ellemême et son groupe ont demandé une MIE au mois de novembre 2016 et qu'elle est passée au Conseil de Paris en février, soit assez tardivement. Or M. Mao PENINOU auditionne depuis le début de l'année de gros opérateurs tels que la RATP, ENEDIS, la CPCU etc., pour voir comment ils peuvent améliorer les choses. Mme Florence BERTHOUT n'exclut d'ailleurs pas que fin juin ou début juillet, M. Mao PENINOU annonce la signature d'une convention sur ce sujet. Toutefois, Mme Florence BERTHOUT indique que l'on ne va pas pour autant arrêter de fonctionner et de faire des propositions. Elle ajoute que faire ces propositions n'est d'ailleurs pas un hasard. En effet, de la même manière qu'Hélène HAUTVAL, elle indique aller rencontrer régulièrement les ateliers de la propreté et qu'ils lui demandent expressément de faire des propositions. Elle pense qu'il ne faut pas attendre le mois de novembre prochain, pour que des actions très ponctuelles puissent être mises à l'étude. Selon Mme Florence BERTHOUT, le fait qu'il existe une MIE qu'elle-même préside ne signifie pas qu'il ne faut plus prendre une décision ni adopter un seul vœu sur la propreté dans les conseils d'arrondissement. Elle n'en veut d'ailleurs pas à M. Mao PENINOU, qui continue à auditionner. Mme Florence BERTHOUT imagine d'ailleurs qu'il fera des propositions dans le cadre de cette MIE. Si cela va dans le bon sens, ce sera tant mieux.

Elle ajoute que de nombreuses visites de terrain ont été effectuées dans le 5° et que beaucoup d'agents font part de ce problème, au sein des ateliers.

Mme Hélène HAUTVAL confirme qu'il s'agit d'un retour de la proximité. Or le Conseil d'arrondissement a également vocation à faire des retours de proximité, qui ont un poids différent de celui qu'aura la Commission.

M. Laurent AUDOUIN remercie Mme Hélène HAUTVAL pour cet exposé très clair. Il confirme que ce réseau d'eau non potable reste une spécificité de Paris, dans la mesure où très peu de villes disposent d'un réseau équivalent. Il confirme que ce réseau a un usage évident lors du nettoiement et rappelle que son maintien a toujours été sujet à discussions, alors même qu'il existe une vraie logique écologique à le maintenir, voire à le rénover. En effet, il est également d'avis que ce réseau a vraisemblablement besoin de rénovation et d'investissements supérieurs par endroits.

M. Laurent AUDOUIN est donc d'avis que ce vœu fait sens, et qu'il s'agit d'un vœu d'expérience de terrain. De plus, ce vœu n'engage pas la Ville à effectuer immédiatement des dépenses extraordinaires. Pour sa part, il ne voit aucune difficulté à voter ce vœu.

Il se rappelle d'ailleurs, que lors de la dernière mandature, des discussions assez vives avaient eu lieu autour du maintien de ce réseau, qui avait été un peu menacé. Or ses camarades écologistes s'étaient très vivement opposés à l'hypothèse de son abandon, qui n'avait et qui n'aurait aucun sens.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, Conseillère du 5° arrondissement, ajoute que ce réseau est très admiré par les étrangers, dans la mesure où beaucoup de grandes villes ne disposent pas de ce double réseau, avec ce réseau d'eau non potable servant au nettoyage des rues. Les étrangers regardent ces bouches de nettoyage avec curiosité.

Mme Florence BERTHOUT indique qu'elle veut bien demander à M. Mao PENINOU s'il veut ou non que le Conseil d'arrondissement dépose ce vœu au Conseil de Paris.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET estime que cela peut même enrichir les discussions de la MIE et instruire la mission.

Mme Florence BERTHOUT soumet le vœu au vote du Conseil.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, moins une abstention (Mme LEMARDELEY)

# VIII. VOEU DÉPOSÉ PAR LE CONSEIL DU 5° ARRONDISSEMENT, RELATIF À L'ATTRIBUTION DU LOCAL ASSOCIATIF SITUÉ 12 RUE MIRBEL (5°).

Mme Florence BERTHOUT indique qu'il s'agit du dernier vœu de cette courte séance, dont les délais prévus seront ainsi tenus. Elle cède la parole à M. Pierre CASANOVA, Adjoint à la Maire du 5° arrondissement.

M. Pierre CASANOVA indique que ce vœu est relatif au 12 de la rue Mirbel. Il rappelle que ce local associatif doit faire l'objet d'une attribution par la Commission d'attribution des locaux associatifs de la Mairie de Paris, lors d'une réunion se tenant le 24 mai. Or la Mairie du 5° a eu une information disant que la Mairie de Paris souhaitait attribuer ce local à une association intitulée *IO La Gazette des festivals*, qui a un objet sans rapport direct avec le 5° arrondissement, puisqu'il s'agit de la réalisation d'un journal gratuit, papier et numérique d'information sur le spectacle vivant et la critique culturelle en général. Or cet objet dépasse largement le 5°, s'adressant à tous les arrondissements.

M. Pierre CASANOVA confirme que cette association n'a pas de lien direct avec le 5° arrondissement. Or il rappelle que chaque fois qu'ont été évoqués des projets de subventions ou d'aides, tous les membres du Conseil, tous clivages confondus, se sont toujours préoccupés de savoir dans quelle mesure leurs concitoyens du 5° et l'arrondissement étaient directement concernés. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un critère exclusif, il s'agit d'un critère important, qu'en tant qu'élus du 5° arrondissement, ils doivent prendre en compte.

Or, il indique que les Editions Caractères, maison bien connue et sise aujourd'hui au 7 rue de l'Arbalète, perd son bail et a donc un problème concret de perte de local, lié directement au 5° arrondissement.

Pour cette raison, qui n'est pas polémique, mais consistant tout simplement à se préoccuper d'une demande immédiate présentant un caractère d'urgence, il est proposé de soutenir unanimement plutôt une maison d'éditions bien connue dans le 5° et déjà établie dans le 5°, qui cherche un local, plutôt qu'une association qui n'est pas du 5° et qui n'est pas directement liée au 5°. Selon M. Pierre CASANOVA, cela n'est pas lui faire injure, mais il s'agit de vouloir répondre à une situation d'urgence, immédiate et concrète.

Mme Florence BERTHOUT indique à Mme Lyne COHEN-SOLAL qu'elle croit savoir ce que celle-ci va lui dire, mais lui confirme d'ores et déjà que cela ne fonctionnera pas. Elle lui cède la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL indique qu'elle connaît très bien, depuis longtemps, les gens des Editions Caractères, et qu'elle les aime beaucoup. Elle trouve qu'il s'agit d'une femme remarquable, qui a maintenu son activité contre vents et marées avec beaucoup de courage, qu'elle fait du bon travail et qu'elle est sympathique. Elle confirme que ce qu'elle fait est bien. Toutefois Mme Lyne COHEN-SOLAL explique qu'il apparaît qu'elle n'a pas fait acte de candidature pour ce local de la rue Mirbel. En revanche, si M. Pierre CASANOVA lui dit qu'elle a déposé un dossier, elle votera volontiers pour elle.

Mme Florence BERTHOUT confirme que ce nouveau local pourrait constituer une manière de s'en sortir.

Mme Lyne COHEN-SOLAL trouve cette dame très sympathique mais simplement un peu poète, au regard de la gestion administrative.

Mme Florence BERTHOUT pense donc qu'il serait bien que tous les membres du Conseil, au-delà de leurs sensibilités politiques, se mettent d'accord à ce sujet et regardent cette question de manière bienveillante. Elle ajoute que cette dame a constitué un dossier, dernièrement, pour un local qu'elle n'a pas pu avoir.

Elle cède la parole à M. Alexandre BAETCHE.

M. Alexandre BAETCHE est d'avis que le poète a toujours raison, lui qui voit plus loin que l'horizon. Il ajoute connaître lui aussi cette personne, qui est tout ce qu'il y a de plus recommandable. Or il remarque que les maisons d'éditions n'existent plus, tendant à disparaître au profit de magasins de vêtements qui n'ont rien à voir avec la culture du 5e arrondissement. Selon lui, il faut donc « faire des pieds et des mains » pour la maintenir. Selon M. Alexandre BAETCHE, une manière très simple serait de lui dire de ne pas céder quand le bail va être terminé. Si elle ne part pas, il pense qu'il faudra longtemps pour la sortir de ce local. Il est donc d'avis qu'il faut la convaincre de résister et de ne pas s'en aller une fois que le bail sera terminé.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL répond qu'elle est tout à fait d'accord pour que le Conseil aide cette dame. Par ailleurs, elle se dit ravie de lire dans l'Edito de Mme la Maire du journal qui vient d'être distribué, que la société SEMAEST travaille à l'initiative de Mme la Maire depuis 2014. Selon elle, il faut rendre à César et ce qui est à César. Or la SEMAEST a été créé en 2006.

Mme Florence BERTHOUT confirme que tous les locaux ont été proposés à son initiative et qu'elle est allée les chercher.

Mme Lyne COHEN-SOLAL rappelle qu'il était prévu, lorsque la SEMAEST a été créée, que les maires d'arrondissement aient leur avis à donner. Les maires d'arrondissement ont donc leur rôle à jouer. Toutefois, à la lecture de cet Edito, l'impression donnée est que la SEMAEST a été créée par Mme Florence BERTHOUT. Elle se permettait simplement d'en sourire.

Mme Florence BERTHOUT confirme qu'elle redira bien que ce n'est pas elle qui a créé la SEMAEST.

Mme Florence BERTHOUT confirme que la SEMAEST est très bel outil, très intelligent.

Elle cède la parole à Mme Flora KALOUSTIAN, Adjointe à la Maire du 5e arrondissement.

Mme Flora KALOUSTIAN s'enquiert de la superficie du local en question.

M. Pierre CASANOVA répond qu'il a une surface de 31 m<sup>2</sup>.

M. Flora KALOUSTIAN en conclut qu'il s'agit d'une toute petite surface.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à Mme Florence LAINGUI.

Mme Florence LAINGUI se demande, du point de vue de la rédaction du vœu, si cette personne sera dans les délais pour déposer sa demande devant la Commission ou s'il n'existe pas de délai. En effet, elle rappelle que la dernière fois, un vœu avait été déposé pour une association sportive qui déposait sa demande hors délai, afin qu'elle soit examinée. Selon elle, il faudrait peut-être ajouter dans le vœu que le Conseil souhaite que cette demande soit examinée, même si elle est déposée hors délai. Elle ajoute ne pas savoir s'il existe une date limite de dépôt mais que si tel est le cas, mieux vaut mener l'action de manière complète.

Mme Florence BERTHOUT cède la parole à M. Pierre CASANOVA.

M. Pierre CASANOVA est d'avis que toutes les contributions sur ce projet de vœu sont frappées au coin du bon sens. Cependant, il manque au Conseil l'information nécessaire pour trancher. Selon lui, une solution peut être d'aller jusqu'au bout du bon sens collectif du Conseil d'arrondissement en votant à l'unanimité ce vœu, tout en se protégeant juridiquement.

Il propose donc d'ajouter à la conclusion [...examine la candidature de l'association et le cas échéant, si elle n'était pas encore déposée, sursoit à statuer jusqu'à la prochaine réunion]

Mme Florence BERTHOUT estime qu'il s'agit d'une très bonne solution.

Mme Florence BERTHOUT soumet ce vœu au vote du Conseil.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le vœu est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 10.

Le Secrétaire de séance

Jacques SOPPELSA